



SUIVI MÉDICAL DES SALARIÉS ÉTRANGERS NE MAÎTRISANT PAS LA LANGUE FRANÇAISE



La communication entre le salarié et le professionnel de santé est une démarche essentielle qui permet de fournir tout à la fois les informations nécessaires à la constitution du dossier médical, de faciliter la compréhension des conseils de prévention délivrés et d'assurer le suivi de l'état de santé des salariés concernés.

Accompagner un salarié qui ne maîtrise pas la langue française est indispensable

Afin d'assurer un suivi médical de qualité et conforme à la législation en vigueur, l'accompagnement par une personne de confiance permettra d'assurer la traduction nécessaire auprès du professionnel de santé (médecin du travail, infirmier, assistante). Cet accompagnateur pour la visite médicale ne doit pas faire partie de l'entreprise car le secret médical doit impérativement être préservé.

L'accompagnateur peut être :

- Une personne de l'entourage du salarié
- **un interprète officiel agréé auquel l'employeur a recours.** Les frais liés à la prestation sont à la charge de l'employeur.

Une liste de traducteurs assermentés est disponible sur le site https://www.courdecassation.fr/IMG/2020-07-15_ca_chambery_experts-specialites.pdf

En l'absence d'accompagnant maîtrisant la langue française et répondant aux critères mentionnés ci-dessus, le suivi médical ne pourra être organisé.

Pour la prévention des risques en entreprise.

Service de Santé au Travail en Savoie- Savoie Technolac « Le Fennec »- 19 allée du Lac St André - CS80500 - 73371 LE BOURGET DU LAC

Tél : 04.79.60.76.76 - Fax : 04.79.25.16.17

SIRET N° 776 464 026 00355 – Code APE 8621Z - N°TVA intra. : FR 43 776 464 026